AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1931
FR0000130007-FS0743

12 décembre 2013

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

ALCATEL LUCENT

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 12 décembre 2013, la société The Capital Group Companies, Inc.[1] (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 décembre 2013, le seuil de 10% des droits de vote de la société ALCATEL-LUCENT et détenir 277 075 415 actions ALCATEL-LUCENT représentant autant de droits de vote, soit 11,87% du capital et 11,64% des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuil résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société ALCATEL-LUCENT[3].

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « L'acquisition des titres de la société ALCATEL-LUCENT par The Capital Group Companies, Inc. s'inscrit dans le cadre normal de son activité de société de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard d'ALCATEL-LUCENT ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. The Capital Group Companies, Inc. n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle d'ALCATEL-LUCENT, ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance ».

[1] Agissant en qualité d'« investment adviser » pour le compte de fonds. A raison d'une réorganisation, Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International, Inc. n'effectuent plus de déclarations séparées. Ainsi, à compter du 1er septembre 2012, les détentions sont agrégées et déclarées par The Capital Group Companies, Inc.

[2] Sur la base d'un capital composé de 2 334 792 005 actions représentant 2 381 198 261 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[3] Cf. notamment prospectus visé par l'AMF le 3 novembre 2013 sous le n° 13-583.